

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Multi-accueil Petite enfance Roosevelt - centre de consultations du service de la Protection Maternelle Infantile - Mise à disposition de locaux au bénéfice du Département de la Côte d'Or - Convention

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a accepté, en 2008, le principe d'une mise à la disposition du Département de la Côte d'Or de locaux au sein du multi-accueil petite enfance Roosevelt, en vue de l'installation d'un centre de consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cette mise à disposition a été réalisée à titre gracieux, et a fait l'objet de deux conventions successives ; la deuxième arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

Conformément au contrat d'affermage signé dans le cadre de la délégation de service public, le Département, qui utilise des locaux communs avec le gestionnaire de l'établissement, doit s'entendre avec ce dernier pour définir les modalités de remboursement des charges communes de la structure.

Afin de prolonger la mise à disposition, la conclusion d'une nouvelle convention est proposée, dont le projet est annexé au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de prolonger la mise à la disposition de locaux au sein du multi-accueil petite enfance Roosevelt au bénéfice du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement d'un centre de consultations du service de la Protection Maternelle et Infantile jusqu'au 31 décembre 2021 dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et le Département de la Côte d'Or, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ